

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018**

Présents : Christine BOURGEON, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Françoise BERNARD, Isabelle DEPUYDT, Alain GUILLET, Robert LEBOEUF, Michael LITTFASS, Isabelle PAGEAULT,

Excusée : Fabienne DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Robert LEBOEUF

La séance est ouverte à 20H30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité. Un point est rajouté à l'ordre du jour : Chemins Association Foncière de Remembrement.

### **1) TRAVAUX BÂTIMENTS**

Madame le maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention DETR présenté en 2018 a fait l'objet d'un refus et doit être représenté en 2019 aux services de l'Etat après avoir été retravaillé et affiné.

Une étude sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment mairie-école est en cours. Madame le maire propose de mandater la société PCIM pour toute la partie administrative (démarches nécessaires auprès des administrations compétentes : déclaration d'urbanisme, demande de raccordement, signature du contrat et la demande de majoration tarifaire).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **2) MATÉRIEL COMMUNAL : TARIFS LOCATION**

La commune a procédé à l'acquisition de tables et de bancs pliants. Ce matériel sera destiné aux manifestations organisées par les associations ou les particuliers de la commune. Un contrat de location, actuellement en cours de rédaction, leur sera remis.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants :

- **associations de la commune** : prêt gratuit - caution de 150 €. En cas de matériel endommagé, l'association devra s'engager à faire les réparations à ses frais.
- **particuliers de la commune** : location 1 table 2 bancs : 5 € - caution de 150 €

### **3) CONSULTATION NATURA 2000**

Une consultation sur la fusion de périmètre Natura 2000 des sites "Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne" et "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" est actuellement en cours. La commune de Mancey est concernée au titre de la Roche d'Aujoux qui abrite des chauves-souris.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents documents, donne un avis favorable au projet de fusion des deux sites.

### **4) CHEMINS A.F.R.**

L'A.F.R. demande à la commune que le Chemin des Roteux, à ce jour chemin d'exploitation de l'A.F.R., soit reclassé en chemin rural. En effet, ce chemin, qui dessert uniquement des parcelles de vignes et des bois communaux, n'a pas fait l'objet de travaux de remembrement.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le classement du Chemin des Roteux en chemin rural.

### **4) QUESTIONS DIVERSES**

- CCAS : réunion le jeudi 26 juillet à 20 h 30

- Route de Corlay : à la demande de certains riverains une réflexion sera engagée sur la vitesse excessive des usagers qui descendent cette route en arrivant à Mancey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 17 septembre à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON